



## **AVIS D'APPEL D'OFFRES**

# **AMÉNAGEMENT DU STATIONNEMENT DE LA CASERNE**

## **APPEL D'OFFRES GT2020-13**

La Ville de Deux-Montagnes demande des soumissions pour l'aménagement du stationnement de la caserne.

Les documents d'appel d'offres sont disponibles par l'intermédiaire du Système Électronique d'Appel d'Offres (SEAO), à l'adresse suivante : [www.seao.ca](http://www.seao.ca). Des frais peuvent être exigés par le SEAO pour l'obtention des documents.

Toute soumission doit être accompagnée d'une garantie de soumission, sous forme d'une lettre de garantie irrévocable ou d'un cautionnement de soumission, d'un montant égal à 10% de la valeur totale de la soumission, valide pour une période de 30 jours suivant l'ouverture des soumissions.

Les soumissions sous enveloppes scellées (1 original et 1 copie) portant la mention « Aménagement du stationnement de la caserne » et adressées au soussigné, seront reçues **jusqu'à onze heures 11h, heure légale du Québec, le jeudi 15 octobre 2020**, à l'adresse suivante :

Ville de Deux-Montagnes  
A/S M. Jacques Robichaud, greffier  
803, chemin d'Oka  
Deux-Montagnes (Québec) J7R 1L8

L'ouverture des soumissions se fera publiquement le **15 octobre 2020**, à ou après onze heures 11h, légale du Québec, dans la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Deux-Montagnes, située au 803, chemin d'Oka à Deux-Montagnes.

Le présent appel d'offres est assujéti à l'ALEC, à l'AQNB et à l'ACCQO.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues. De plus, elle se réserve le droit d'accepter une soumission en tout ou en partie. La Ville de Deux-Montagnes n'est pas responsable de la distribution des documents d'appel d'offres par le SEAO et il est de la responsabilité des soumissionnaires de s'assurer qu'il détient tous ces documents avant de déposer leur soumission.

Deux-Montagnes, ce 25 septembre 2020

Me Jacques Robichaud, o.m.a.  
Greffier et directeur des Services juridiques